



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Microplastiques : surexposition de la population, enjeux sanitaires et coûts

Question écrite n° 16073

#### Texte de la question

Mme Véronique Ludmann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les enjeux sanitaires, sociaux et économiques de l'exposition de la population française aux microplastiques. Depuis les premières détections dans le sang et les poumons humains en 2022, la liste des tissus concernés n'a cessé de s'allonger : foie, testicules, vaisseaux sanguins et, plus récemment, le cerveau. Une étude publiée dans *Nature Medicine* le 3 février 2025, conduite par l'équipe du professeur Matthew Campen (University of New Mexico), a mesuré dans des tissus cérébraux prélevés *post mortem* des concentrations de microplastiques de l'ordre de 0,5 % de la masse, en hausse d'environ 50 % entre 2016 et 2024. Les auteurs ont relevé des concentrations trois à cinq fois supérieures chez des patients atteints de démence, tout en soulignant qu'aucun lien de causalité ne peut être établi à ce stade. L'exposition emprunte de multiples voies : alimentation, inhalation, eau de consommation. Une étude de Columbia et Rutgers (PNAS, 2024) a dénombré de 110 000 à 370 000 particules par litre d'eau en bouteille, dont environ 90 % de nanoplastiques ; en France, une étude du CNRS et de l'université de Toulouse (PLOS Water, janvier 2025) a montré que 98 % des microplastiques présents dans l'eau potable mesurent moins de 20 µm, soit en deçà du seuil de détection prévu par la directive européenne 2020/2184, ce qui conduit vraisemblablement à sous-estimer leur présence. Les signaux sanitaires s'accumulent. Une étude italienne publiée dans le *New England Journal of Medicine* (mars 2024) a détecté des microplastiques dans les plaques carotidiennes de patients opérés : ceux concernés présentaient un risque d'infarctus, d'AVC ou de décès multiplié par 4,5 sur un suivi moyen de 34 mois. Une revue systématique de l'université de Californie à San Francisco (2024) conclut que l'exposition aux microplastiques est « suspectée » de nuire à la fertilité, à la santé digestive, avec un lien possible avec le cancer colorectal et à la santé respiratoire. Ces constats invitent à la prévoyance. La production mondiale de déchets plastiques devrait passer de 360 à 617 millions de tonnes entre 2020 et 2040 (projections de l'OCDE, citées lors de l'audition de l'OPECST d'octobre 2024) : l'exposition des générations à venir, et notamment des enfants qui naîtront dans les prochaines décennies, sera supérieure à celle d'aujourd'hui. Or le coût sanitaire de la pollution chimique liée aux plastiques est déjà considérable : l'exposition aux perturbateurs endocriniens, dont les plastiques sont un vecteur majeur, est estimée à environ 157 milliards d'euros par an pour l'Union européenne, près de 1,3 % du PIB, ordre de grandeur confirmé par le rapport IGAS-IGEDD de mai 2024. Agir en amont relève donc autant de la santé publique que de la bonne gestion des finances sociales : prévenir coûte durablement moins cher que soigner. Si la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a permis des avancées, l'exposition de la population ne semble pas avoir diminué. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures concrètes et selon quel calendrier le Gouvernement entend : premièrement, réduire à la source l'exposition de la population aux microplastiques dans l'alimentation, l'eau de consommation et l'air ; deuxièmement, faire évaluer le coût sanitaire et économique de cette contamination, afin d'éclairer une stratégie de prévention proportionnée et soutenable budgétairement ; troisièmement, soutenir la recherche publique sur ses effets à long terme ; et, quatrièmement, mettre en place un programme national de biosurveillance permettant d'en suivre l'évolution dans la population, en priorité chez les enfants et les femmes enceintes.

#### Données clés

Auteur : [Mme Véronique Ludmann](#)

**Circonscription** : Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Horizons & Indépendants

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16073

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire** : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5409